



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2001

Cinquante-cinquième session
Point 101 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.82)]

55/245. Préliminaires de la Conférence internationale sur le financement du développement et de ses préparatifs de fond

B*

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/196 du 22 décembre 1999, 55/186 et 55/213 du 20 décembre 2000 et 55/245 A du 21 mars 2001, et la décision 1/1 du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement¹,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Bureau du Comité préparatoire² et des autres apports³ soumis jusqu'à présent pour que le Comité les examine à sa troisième session,

Se félicitant de voir avancer les consultations avec les principales parties prenantes institutionnelles, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, à propos de leur participation à la concertation sur le financement du développement,

Encourageant les gouvernements et toutes les autres parties prenantes concernées à continuer de réfléchir à des initiatives concrètes pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la Conférence internationale sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Encourageant davantage toutes les autres parties prenantes concernées, y compris à l'échelon régional, ainsi que la société civile et les milieux d'affaires, à

* En conséquence, la résolution 55/245 du 21 mars 2001 doit être considérée comme étant la résolution 55/245 A.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 28* (A/55/28), deuxième partie, chap. VI, sect. B.

² A/AC.257/22 et Corr.1 et Add.1.

³ A/AC.257/23 et Add.1 et A/AC.257/24.

intensifier leurs efforts pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la Conférence, compte tenu des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Rappelant le caractère global des préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la nécessité de tenir compte des autres processus en cours qui intéressent les questions de fond sur lesquelles porte la concertation sur le financement du développement,

Exprimant de nouveau sa reconnaissance aux gouvernements pour leur appui au Fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extrabudgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Souligne* combien il importe que la Conférence internationale sur le financement du développement soit couronnée de succès, comme l'ont indiqué les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire⁴, et remercie les chefs d'État et de gouvernement qui ont répondu à la lettre que leur a adressée le Secrétaire général conformément à la résolution 55/213;

2. *Fait valoir* la nécessité de bien préparer la Conférence et se félicite des activités déjà entreprises à cette fin, notamment la concertation de fond et les apports de toutes les parties prenantes lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence;

3. *Exprime sa gratitude* au Mexique, pays hôte, pour son annonce concernant le lieu et la date de la Conférence, et décide que la Conférence internationale sur le financement du développement aura lieu à Monterrey, capitale de l'État du Nuevo León, du 18 au 22 mars 2002;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à assurer aux préparatifs et à la Conférence tout l'appui nécessaire, notamment un secrétariat à la mesure de l'événement et le personnel et autres ressources nécessaires, et également le lancement d'une campagne mondiale de sensibilisation bénéficiant du plus large soutien de partenariats entre secteurs public et privé afin de garantir, en collaboration avec les autorités du pays hôte, le succès de la Conférence et de donner le retentissement voulu à ses conclusions;

5. *Prie* le secrétariat de coordination de communiquer régulièrement au Comité préparatoire tous les renseignements voulus sur l'avancement de la campagne mondiale de sensibilisation;

6. *Invite* toutes les parties prenantes concernées à maintenir leur soutien actif aux préparatifs de la Conférence internationale, notamment en faisant appuyer le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement par le personnel des principales parties prenantes institutionnelles et, à cet égard, invite le secrétariat de coordination à poursuivre son appui au Facilitateur, notamment pour l'établissement du premier projet succinct de document final de la Conférence demandé dans la résolution 55/245 A, compte tenu de la concertation de fond et de tous les autres apports reçus par le Comité préparatoire, au titre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour;

7. *Demande* que le premier projet de document final soit soumis au Comité préparatoire au milieu de septembre 2001, afin qu'il l'examine à la reprise de sa troisième session, qui doit avoir lieu du 15 au 19 octobre 2001;

⁴ Voir résolution 55/2.

8. *Invite* les gouvernements, de même que toutes les parties prenantes, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et tous les autres organismes régionaux compétents, à continuer de réfléchir à des initiatives concrètes pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, notamment en organisant des groupes et des tables rondes d'experts, et demande à ce propos au secrétariat de coordination de soumettre des informations sur ces activités à l'attention du Comité préparatoire à la reprise de sa troisième session;

9. *Réaffirme* qu'il importe de poursuivre le renforcement des moyens permettant à toutes les parties prenantes, y compris à l'échelon régional, ainsi qu'à la société civile et aux milieux d'affaires d'intensifier leurs efforts pour soutenir les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la Conférence, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et ayant à cet égard examiné le rapport du groupe de travail spécial établi par le Bureau du Comité préparatoire pour examiner les modalités de participation des milieux d'affaires à la concertation sur le financement du développement⁵:

a) Prend note avec satisfaction de l'échange de vues informel avec des interlocuteurs appartenant aux milieux d'affaires qui a eu lieu le 2 mai 2001, et à ce propos prie le secrétariat de coordination, après avoir consulté le Bureau, de suggérer, d'appuyer et de suivre un programme de travail élaboré avec les milieux d'affaires, qui se fasse l'écho de l'avis de ces derniers sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Ce programme de travail pourra aller de mai 2001 jusqu'à la Conférence, comportant éventuellement des journées d'étude, des séminaires, des tables rondes, des réunions-débats et d'autres manifestations. Le secrétariat portera le résultat de ces activités à l'attention du Comité préparatoire;

b) Décide d'inviter à la concertation les participants des milieux d'affaires selon les modalités suivantes:

i) Les entités du secteur privé qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en tant qu'organisations non gouvernementales participeront à la concertation selon les règles en vigueur;

ii) Les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social seront accréditées cas par cas de façon analogue aux organisations non gouvernementales⁶, selon les modalités définies ci-après. Elles communiqueront le nom de la société ou organisation, avec des renseignements tels que rapports annuels et mémorandums officiels, au secrétariat de coordination qui les diffusera aux membres du Comité préparatoire, lequel décidera de l'accréditation selon la procédure d'approbation tacite;

c) Décide que les modalités de participation des milieux d'affaires à la Conférence seront arrêtées définitivement après que le Comité préparatoire aura décidé à la reprise de sa troisième session de la structure de la Conférence;

⁵ A/AC.257/22/Add.1.

⁶ Résolution 54/279, par. 2, al. e.

d) Invite à prendre d'autres initiatives pour faire participer à la concertation les milieux d'affaires aux échelons national et régional, et a en informer le Comité préparatoire;

10. *Décide* d'inclure dans la structure de la Conférence une réunion officielle de haut niveau, qui aura lieu le 18 mars 2002; un débat au niveau ministériel, auquel les délégations seront invitées à envoyer des groupes de représentants de tous les ministères nationaux compétents, qui aura lieu les 19 et 20 mars 2002; et un débat au sommet auquel participeront les chefs d'État ou de gouvernement, qui aura lieu les 21 et 22 mars 2002;

11. *Décide également* que la Conférence sera ouverte à la participation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des États membres des institutions spécialisées et des observateurs, selon la pratique établie de l'Assemblée générale;

12. *Décide en outre* que la Conférence sera également ouverte à la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les milieux d'affaires et la société civile;

13. *Demande* au Bureau du Comité préparatoire, s'agissant des paragraphes 11 et 12 ci-dessus, d'élaborer une proposition, à soumettre à l'examen du Comité préparatoire qui en décidera à la reprise de sa troisième session, sur la structure spécifique et le règlement intérieur de la Conférence, ainsi que sur les éventuelles tables rondes ou autres manifestations à inclure dans les différentes parties de la Conférence;

14. *Convient* que le Comité préparatoire, tenant compte des débats de sa troisième session, décidera de la nature des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement au plus tard à la reprise de sa troisième session, afin de guider le Facilitateur pour la suite des négociations intergouvernementales et l'élaboration des projets de documents finals.

*109^e séance plénière
25 juillet 2001*